Comité technique de réseau Insee du 17 septembre 2019

Voeux de la CFE-CGC

Voeu N°1 :

"Les élus en CTR demandent que soient proposés, en plus du cycle actuel de travail sur 37h30 ouvrant droit à 15 jours d'ARTT, deux autres cycles de travail à savoir :

- un cycle de 36h hebdomadaire sur 4 ou 5 jours (6 jours d'ARTT) ;
- un cycle de 39h sur 5 jours (23 jours d'ARTT).

Les élus en CTR demandent que l'ensemble ces cycles de travail soient intégrés à la circulaire sur le temps de travail, les congés et les absences."

Voeu N°2 :

"Les élus en CTR demandent que le nombre de jours de récupérations soit porté à 4 demi-journées par mois pour tous les agents de l'Insee et que cela soit intégré à la circulaire sur le temps de travail, les congés et les absences."

Voeu N°3 :

"Les élus en CTR demandent qu'un dispositif de congés exceptionnels plafonnés, sur déclaration de l'agent, soit mis en place pour l'ensemble des agents de l'Institut et que cela soit intégré à la circulaire sur le temps de travail, les congés et les absences."

Comité technique de réseau Insee du 17 septembre 2019

Voeux de la CFE-CGC (suite)

Voeu N°4 :

"Les élus en CTR demandent la mise en place d'une convention de télétravail permettant de solliciter ponctuellement des jours de télétravail non programmés, sous réserve d'accord de la hiérarchie."

Voeu N°5 :

"Les élus en CTR demandent qu'une période transitoire soit instaurée pour les départs en retraite de 2020, afin que les agents qui ont planifié leur départ ne subissent pas les aléas associés au calendrier du dossier sur l'évolution des règlements intérieurs."

Voeu N°6 :

"Les élus en CTR demandent, en conformité avec le décret 2000-815 du 25 août 2000, qu'un contrôle effectif mensuel des dépassements d'horaires au-delà des 48 heures hebdomadaires soit mis en place pour alerter les agents concernés en regard des risques pour leur santé. Ils demandent qu'un contrôle effectif trimestriel des dépassements d'horaires au-delà de 44 heures en moyenne sur douze semaines consécutives soit également mis en place."

Comité technique de réseau Insee du 17 septembre 2019

Voeux de la CFE-CGC (suite)

Voeu N°7 :

"Les élus en CTR demandent que soient mises en place une information à l'attention de l'ensemble des agents sur la charte du temps et à l'attention des managers une sensibilisation sur leurs reponsabilités en la matière."

Voeu N°8 :

"Les élus en CTR demandent que l'outil Sirhius fasse l'objet d'améliorations, en particulier de fonctionnalités de restitution (tableaux), notamment pour que les managers bénéficient d'un réel outil de gestion pour faciliter les contrôles des dépassements d'horaires, des congés et des absences."

Voeu N°9 :

"Les élus en CTR demandent qu'un décompte précis des droits à CA et jours ARTT, en fonction de chaque cycle de travail, soit affiché dans un tableau en annexe de la circulaire sur le temps de travail, les congés et les absences, avec mention de la référence aux textes réglementaires associés."

Comité technique de réseau Insee du 17 septembre 2019

Voeux de la CFE-CGC (suite et fin)

Voeu N°10 :

"Dans le cadre de l'accompagnement de la remise à niveau du droit des agents de l'Insee, les élus en CTR demandent que la direction s'engage, conformément au décret indiquant la mise en place du Rifseep à l'Insee en 2017, à le faire effectivment en 2020 pour les attachés statisticiens, et au pus tard en 2021 pour les administrateurs et les IG, dans le cadre du budget triennal. Dans ce cadre, les premiers documents doivent être fournis aux organisations syndicales dès septembre."